

Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	5 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Les capitaux français. — Le monument Jules Ferry. — Un acte de camelot. — L'affaire Rochette. — L'exposition universelle.

Après la fuite des capitaux français à l'étranger, sous l'action de la peur, voici maintenant l'exode pour raison d'affaires. Ces deux questions auront été traitées à la tribune, et c'est fort heureux.

Nous payons parfois trop cher notre fameux titre de « banquier du monde ». A tant prêter, il ne reste plus rien pour le pays. Un orateur a fait justement remarquer à la Chambre que certains travaux, comme Paris-port de mer, comme le canal des Deux-Mers, ne se réalisaient jamais. Ce sont là, cependant des œuvres d'une utilité incontestablement nationale.

Tout pour les autres, rien pour nous ! Tel qui aventure volontiers ses capitaux dans une problématique mine de l'autre hémisphère, refuse ses concours à une industrie florissante située à sa porte. C'est pitié de voir les effets de cette injustice et de cette ingratitude. Un effort de raison donnerait à notre commerce, à notre industrie, un prestige qu'ils n'ont plus. Il y a nécessité, a dit le ministre des finances, à faire de l'argent français l'instrument et l'aliment de la prospérité nationale.

La statue de Jules Ferry vient d'être inaugurée en présence des plus hautes personnalités de l'Etat, au milieu d'un immense concours de populaire. C'est, pour ce rude soldat des meilleures causes, la définitive revanche. L'histoire enregistrera qu'il eut la mérite la plus difficile : celui de vaincre, avec le temps, une injuste impopularité. En cette heure d'apothéose, il faut oublier les luttes pour ne songer qu'aux victoires.

L'œuvre durable de Jules Ferry se divise en deux : l'école laïque, les colonies. Plus que quiconque, il contribua à l'organisation de l'enseignement public ; sa volonté ardente fit sortir les écoles de terre. Aussi, quand nous considérons ces immeubles spacieux et confortables où les enfants du peuple reçoivent l'enseignement, un nom nous monte aux lèvres : Jules Ferry. Ce nom dit tout.

L'œuvre coloniale reste plus discutée, l'avenir jugera ; encore devons-nous reconnaître que notre nation, mutilée, avait le devoir, il y a vingt-cinq ans, de prouver sa force d'expansion. Bismarck prétendait nous rayer pour longtemps de la carte du monde. En faisant briller la gloire de nos armes au-delà des mers, Jules Ferry fit constater, selon la forte expression de Balzac, « qu'il y a de la France partout ».

Dimanche, à l'issue de l'inauguration du monument de Jules Ferry, un individu se précipita sur M. Briand, président du Conseil, et le frappa de deux coups de poing.

Aussitôt arrêté, l'homme que la foule a malmené, a déclaré s'appeler Lucien Lacour, et avoir agi en digne soldat du Roy !

Ce n'est pas le premier acte de violence commis par un camelot du Roy : il est donc nécessaire que des mesures soient prises pour empêcher de telles manifestations.

Car pour l'Action française, pour les camelots du Roy, cet acte de brute est une manifestation royaliste qui doit avoir une grande portée politique, qui peut-être amènera la chute du régime républicain. Tout cela, c'est évidemment du batta-

ge ; mais le jeu devient excessif. On doit prévenir les actes de brutes prémédités dans les comités de jeunesse royaliste. Et bien que l'on dise que Gamelle désapprouve l'acte du menuisier Lacour, il est intéressant de constater la joie avec laquelle les journaux cléricaux et monarchistes ont accueilli la « manifestation » du camelot Lacour, et la violence avec laquelle ils injurient le Président du Conseil.

Les copains mal embouchés de Lacour ouvrent une souscription publique pour offrir une médaille d'or commémorant le geste d'apâche de dimanche. C'est plus que significatif.

La Commission d'enquête qui gravement s'occupe de l'affaire Rochette continue l'audition des témoins : des incidents éclatent de temps en temps et le public est amusé peut-être mais ne comprend plus.

Certains disent que le débat est subtil et que les témoins semblent danser sur des pointes d'aiguilles. Ceux-là ont raison, car après tout, si la Commission a paru un jour utile, on serait tenté de ne pas en dire autant aujourd'hui. Chacun se demande, après lecture des comptes rendus des séances de la Commission d'enquête : « mais où veut-on en venir ? Que signifie cette mise en scène théâtrale ? Où est Rochette là-dedans ? Et les victimes de l'escroc s'en occupent-elles ? »

On rit de cette pauvre Commission à laquelle M. Jaurès essaie de donner de l'importance : la Commission, sans qu'elle s'en doute, perd de son prestige tous les jours.

Et pendant ce temps, les millions drainés par Rochette ne seront pas rendus aux gogos. Mais la Commission gravement écoute des témoins qui amusent à ses dépens la galerie.

Il est simplement regrettable, qu'on n'ait pas compris plutôt que cette affaire n'intéresse pas le public, car si la Commission veut à tout prix blâmer des procédés illégaux qui ont amené l'arrestation de Rochette, le public, lui, ne voit qu'une chose dans tout cela : l'arrestation d'un financier trop habile que les tribunaux ont condamné légalement.

Voici un communiqué de dix lignes, qui pourra, à son heure, faire couler des flots d'encre ; il s'agit d'une note envisageant la possibilité d'une Exposition universelle. Mercredi prochain, plusieurs sénateurs vont s'entretenir de ce projet avec le ministre du commerce, pour lui demander de se livrer à des études préparatoires. Cette grande manifestation du travail aurait lieu « aux environs de 1920 ».

Comme on le voit, rien n'est encore résolu. L'aurons-nous, ne l'aurons-nous pas ? Nous l'aurons sans doute. La date est habilement choisie, car elle coïncide avec le cinquantième de la troisième République. En plus, si l'on a coutume de médire des expositions une fois qu'elles sont closes, elles intéressent avant l'ouverture, elles combleront les Français de fierté pendant la période active. Rien ne convient mieux, en effet, à notre génie national, que les cérémonies de ce genre.

Les avantages font donc oublier les inconvénients, qui sont certains. Outre qu'une exposition laisse derrière elle des habitudes fâcheuses d'exploitation du public, elle déceint le pays pendant plusieurs mois, le cœur monstrueux de la capitale devient plus agissant encore. C'est la rançon momentanée de la gloire, mais la France sait faire des sacrifices pour montrer la grande place qu'elle ne cessa jamais de tenir dans le monde.

LE FURETEUR.

QU'ON EN FINISSE

Que M. Jaurès se complaise à prolonger ce qu'il appelle les travaux de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, cela n'a rien qui doive nous surprendre ! Par la naïsse complaisance des républicains — qui l'ont nommé président après l'avoir élu

commissaire — il se trouve avoir à sa disposition une machine admirablement agencée pour agiter le Parlement, inquiéter le monde politique et troubler le public qui, perdu dans ce fouillis d'interrogatoires, garde uniquement cette impression confuse « qu'il y a du scandale ».

A son gré, M. Jaurès arrête la machine ou la remet en marche ; suivant qu'il ajourne ou convoque la commission, il ramène le calme ou déclenche la tempête. Nous ne devons pas être surpris qu'il use des armes qu'on lui a stupidement confiées. C'est un homme de parti pour qui les intérêts de son parti passent avant ceux du pays. Celui-ci, qui veut travailler tranquillement, a besoin de calme. Les partis d'opposition, au contraire, ont besoin d'agitation ; ils ne peuvent profiter que du mécontentement du pays ; ils ont donc intérêt à troubler cette tranquillité. M. Jaurès fait tout ce qu'il peut pour obtenir ce résultat avec sa commission d'enquête. Par sa présidence, il est investi d'une sorte de magistrature dont il profite pour faire comparaître devant lui, en posture d'accusés, des hommes qu'il déteste. Et, vraiment, cela n'est pas beau !

Si encore l'on voyait qu'il pût sortir de là quelque chose de bon et d'utile, on prendrait patience. Mais à qui ferait-on croire que M. Jaurès et ses amis soient mus par la passion du bien public ? C'est uniquement la passion et la haine politiques qui les animent. Il est bien entendu, n'est-ce pas, que — quoi qu'on ait pu faire, — M. Jaurès et ses amis soutiendront qu'on a mal fait. De cela personne ne doute ! Quand l'affaire Rochette a éclaté, ils fulminaient contre le gouvernement qui mettait trop de temps à l'arrêter. M. Rochette fut saisi par la justice. Dès lors, ils ont protesté contre quoi ? Contre la hâte avec laquelle on a procédé à son arrestation. Alors ? Nous savons bien qu'ils ne se déclareront jamais satisfaits.

Aujourd'hui, Rochette a été condamné ; il est amplement démontré que ce gaillard n'était qu'un bandit de la finance, un écumeur de la petite épargne. Ses opérations se succédaient ; chaque trimestre voyait éclore de nouvelles armoires et de nouvelles émissions. Le nombre de ses victimes augmentait chaque jour. Le trou se creusait toujours davantage. Le krach final était inévitable. Fallait-il laisser s'aggraver le mal ou bien valait-il mieux limiter le dommage en mettant fin à la carrière de ce financier véreux ? Voilà comment se pose la question. Mais puisque, en fin de compte, nous sommes certains que M. Jaurès attaquera quand même le gouvernement et blâmera ce qu'il a fait, il vaut mieux qu'il aille tout de suite et qu'on n'en parle plus !

Seulement, il faut qu'il renonce à soulever l'indignation populaire à ce propos. Quelques parlementaires haineux, — qui ne cherchent en toutes choses qu'une occasion de satisfaire des rancunes personnelles — pourront bien tempêter ! Mais on n'obtiendra pas du public qu'il se fâche parce qu'on aura interrompu brutalement les opérations d'un voleur. La commission pourra blâmer M. Lépine d'avoir fait arrêter Rochette. Le pays regrettera simplement qu'il ne l'ait pas fait plutôt. Car la grande majorité des citoyens français a conservé cette naïve illusion que le métier de la police est, précisément, d'arrêter les malfaiteurs. Et c'est un des étonnements de notre époque de constater que des socialistes révolutionnaires s'indignent parce que la justice a mis en prison un financier de haut vol.

Voilà ce que le public ne comprend pas et M. Jaurès, qui veut paraître, faire la lumière, devrait bien le lui expliquer. Quant au reste, la chose est assez claire par elle-même pour se passer de clartés supplémentaires. M. Rochette était un flou qui faisait courir les plus grands dangers à l'épargne française. On l'a coffré. On a bien fait.

Et qu'on n'aille pas invoquer des considérations supérieures de droit

public ! On vous connaît, beaux masques ! La vérité c'est que M. Jaurès et quelques autres veulent exploiter cette affaire dans un intérêt politique. Il y a longtemps que leurs intentions sont devinées. Le seul désir du public est qu'on en finisse avec cette histoire.

Quant au zèle extraordinaire déployé par certains enquêteurs, le public pense qu'ils en mettent beaucoup moins lorsque, au lieu de potin, il s'agit de faire une besogne utile.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 novembre 1910 (matin) PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE VICE-PRÉSIDENT

Dans la séance de jeudi matin, la Chambre a discuté le budget de l'imprimerie nationale qui a été voté. M. Brard appelle l'attention du ministre des travaux publics sur la nécessité d'unifier le matériel roulant des chemins de fer départementaux.

M. Thalamas préconise l'exécution d'un plan de grands travaux pour améliorer l'outillage économique du pays.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

On discute tout d'abord un projet de loi autorisant, jusqu'à concurrence de 600 fr., le cumul des pensions de veuves et des retraites d'activité.

M. Deleglise (Savoie) propose d'ajouter aux pensions les revenus des bureaux de tabac.

Le gouvernement et la Commission du budget repoussent cet amendement. L'amendement est repoussé et le projet de loi adopté.

On reprend la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 4.500.000 fr. pour le service des pensions civiles. Ce projet avait été renvoyé à la commission par suite du dépôt de l'amendement Raffin-Dugens, qui spécifiait que toutes les retraites en instance au ministère de l'instruction publique seraient liquidées au moyen de ce crédit.

Le ministre promet que les pensions des instituteurs seront liquidées.

Et le projet est voté. La Chambre reprend la discussion générale du budget des travaux publics.

Plusieurs orateurs parlent au sujet de questions purement locales.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 25 novembre (matin)

Dans la séance du matin présidée par M. Dron, vice-président, la Chambre a continué la discussion du budget des travaux publics dont les sept premiers chapitres sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, présidée par M. Brisson, la Chambre discute les conclusions du 4^e bureau sur les opérations électorales de la 6^e circonscription d'Alais (élection de M. Devèze).

M. Drelon combat l'annulation de l'élection : cette élection est validée par 205 voix contre 98 ainsi que l'élection de M. Chialvo, élu dans la Loire.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 24 Novembre 1910 PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat n'a tenu qu'une séance de quelques minutes, pendant laquelle son président a prononcé l'éloge funèbre de M. Magnin, sénateur inamovible, élu en 1875 par l'Assemblée nationale, ministre des finances de 1879 à 1881, et président, depuis 1871 du Conseil général de la Côte-d'Or.

Le président Dubost a terminé en ces termes son allocution :

« Son autorité était grande parmi nous, où il ne comptait que des admirateurs et des amis. On était heureux de son approbation, inquiet de sa contradiction, toujours déferent pour son avis.

« Que d'expérience emportent avec eux ces hommes presque séculaires, qui,

après avoir pris part à toutes les luttes pour la liberté, ont encore contribué à l'établissement des institutions actuelles, et qui maintiennent parmi les difficultés du présent la pensée et la tradition du passé ! Quelle perte quand il en disparaît encore un ! Saluons donc avec respect et regret la mémoire de l'un des meilleurs d'entre eux. » (Applaudissements.)

Le Sénat a levé sa séance en signe de deuil et s'est ajourné à vendredi.

Séance du 25 novembre 1910 PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Maurice Faure, ministre de l'instruction publique dépose le projet de loi portant ouverture de crédits pour les pensions civiles.

M. Bienvenu Martin donne lecture du rapport et l'urgence est déclarée.

M. Riou combat le rapport, mais les crédits demandés sont adoptés.

L'élection de M. Astier, élu dans l'Ardèche est validée.

Et la séance est levée.

Le conseiller galant

Au cours de la dernière session des Conseils généraux, on confia dans un département de l'Est une carte routière au membre de l'assemblée qui devait rapporter le budget des travaux.

Or, quand il rendit la carte, on remarqua qu'un prénom de femme s'inscrivait sur les principales routes de grande communication. Et l'on découvrit que chacun de ces prénoms correspondait à celui d'une petite dame connue de l'aimable conseiller.

Notre gaillard avait profité de ses fonctions de rapporteur pour aller rendre hommage à toutes les belles personnes habitant le long du chemin.

C'est une façon de comprendre la politique. Ce n'est même pas la plus bête.

Boycottage

Il y a quelques jours, dans l'Ille-et-Vilaine, au courant d'un procès correctionnel où figurait un voyageur de commerce, le substitut malmena fort imprudemment les voyageurs de commerce en bloc.

Ceux du pays ont conséquemment avisé le patron de l'unique estaminet local où fréquente le substitut (chaque soir, il y vient siroter un sacrosaint apéritif), que tous abandonneraient l'établissement si ce « justicier » osait y paraître encore.

Le malheureux serait donc privé du petit vermouth-grenadine quotidien ! (— Garçon, renouvelez !)

Nous apprenons que, plutôt que d'en être réduit à cette extrémité cruelle, l'honorable magistrat demande son changement.

Les canons et le pacifisme

Le World Work signale un pacifiste que nous ne soupçonnions guère. C'est Bertha Krupp von Bohlen, qui dirige les usines et qui est extrêmement fière des succès commerciaux et industriels de son entreprise.

A côté de cela, douée d'une sensibilité toute féminine, elle est une alliée de tous ceux qui favorisent la politique pacifiste, et elle a envoyé un délégué à la conférence internationale de la paix qui a eu lieu à Stockholm en août dernier. Ce représentant de la maison Krupp a fait valoir les objections que la baronne von Bohlen avait apportées à la réalisation pratique d'un projet de « canon-bombe » aux usines d'Essen.

Cette arme était si puissante et si dangereuse qu'un seul projectile projeté avec une vitesse formidable par ce canon pouvait détruire une forteresse presque en entier.

Très souvent, d'ailleurs, il paraît que B. Krupp refuse certaines armes qu'elle considère comme particulièrement inhumaines. Mais elle est contre-carée dans sa tâche par des

conseillers habiles qui lui font valoir qu'en définitive, les armes les plus meurtrières qu'on met à la disposition des nations sont les meilleurs auxiliaires de la paix.

Saint Satiro

Le saint-siège vient d'intervenir d'une manière curieuse dans une polémique religieuse.

L'église de Saint-Vitale et l'église de Saint-Ambrogio possédaient toutes deux dans leur crypte des restes que les fidèles de chacune d'elles prétendaient être ceux de saint Satiro.

Des discussions très vives s'étaient engagées à ce sujet et le saint-siège dut nommer une Commission archéologique chargée de départager les adversaires.

Après dix ans de travaux, cette Commission a établi que le corps reposant en l'église Saint-Vitale était celui du véritable saint Satiro.

Mais cette décision souleva de telles protestations que le pape prit la décision d'ordonner que les deux corps fussent placés dans un même cercueil et déposés à la cathédrale.

C'est en ce lieu que les fidèles vénèrent désormais saint Satiro. Ce n'était pas plus malin que ça !

Feuillets d'un Parisien

L'Etat vient d'interdire l'allumeur automatique. C'est une innovation qui fera peut-être réaliser quelques bénéfices au trésor, mais qui méconnaît rudement le public ; et, encore une fois, ce bon public a raison.

L'allumeur de poche était un instrument commode et élégant. Mais voilà le hic : ce petit appareil donnait une flamme identique à celle de l'allumette et la remplaçait avantageusement et dame... l'Etat l'a trouvée mauvaise. Fumeurs, gare aux gendarmes si vous exhibez la petite boîte de nickel ! Servez-vous des allumettes. — Elles ne « prennent » pas, allez-vous m'objecter. Mais cela n'a aucune importance. Est-ce que le bien-être du public ne passe pas au second rang ? et... lorsqu'il passe.

Tout le monde critique cette innovation. Que l'Etat frappe d'impôt cet appareil. Assurément. Mais qu'il ne le supprime pas ! On nous vend de mauvaises allumettes et nous voici condamnés à les employer. Nous revenons presque au bon vieux temps de la gabelle. Comment voulez-vous que chaque jour nous ne tendions pas davantage vers la fraude !

Ne vous récriez pas. On vient de trouver de charmantes petites reproductions des tableaux du Louvre pour appliquer sur les boîtes d'allumettes !

Ce n'est pas cela que le contribuable réclame ; il désire simplement des allumettes qui « prennent » et n'attache aucune importance aux enjolivures. Qui d'entre nous ne s'est pas encore révolté contre la mauvaise qualité des allumettes ? Mais on en avait l'habitude, tandis que depuis l'interdiction du port de l'allumeur les vieilles rancunes renaissent et l'on commence à crier bien haut, des revendications trop souvent légitimes. Nous arriverons vite à la pratique de la fraude intensive.

Aujourd'hui, il nous arrive de voir des gendarmes se servir d'allumettes de contrebande ; demain peut-être le commissaire de police vous offrira-t-il du feu avec l'allumeur prohibé. Voyons, n'est-il pas juste de faire des économies pour payer ses impositions.

Maurice GUINET.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le « Du-Chayla » vient de rentrer à Tanger. Ce croiseur avait pour mission, après trois tentatives infructueuses, de débarquer pacifiquement à

Aghadir, port qui jusqu'à ce jour fut rigoureusement fermé à toute pénétration européenne. Une première fois, le « Du-Chayla » mouilla à Aghadir, le 9 novembre, mais le pacha fit savoir au commandant Senes que le moment n'était pas venu de débarquer. Le « Du-Chayla » se rendit alors aux Canaries et revint à Aghadir le 19. Cette fois, le commandant Senes, le docteur et le commissaire du bord furent autorisés à débarquer. Ils furent reçus dans la citadelle même de la ville par le pacha, qui leur offrit à déjeuner. Le lendemain, le pacha et sa suite se rendirent à bord du « Du-Chayla », où un cordial accueil leur fut réservé. Le pacha offrit un superbe cheval au commandant Senes en échange des cadeaux qui lui furent remis.

Cette mission paraît devoir être le prélude de l'ouverture du port d'Aghadir au commerce européen.

Commission de l'armée

La commission sénatoriale de l'armée a entendu le ministre de la guerre sur les projets de loi relatifs aux réquisitions militaires et aux modifications de la loi sur le recrutement dans les vieilles colonies, ainsi que sur l'article disjoint de la loi de finances concernant la retraite proportionnelle des officiers. La commission a adopté, après quelques modifications de forme, le projet relatif aux réquisitions, et a nommé M. de Courcel rapporteur.

Elle a décidé de procéder à une nouvelle étude du projet relatif aux vieilles colonies.

En ce qui concerne les retraites proportionnelles des officiers, elle a adopté un nouveau texte présenté par le ministre qui précise et complète celui voté par la Chambre. D'après ce nouveau texte, le ministre est autorisé à mettre chaque année cent officiers, dont la moitié au moins aurait le grade de capitaine, en position de réserve spéciale. Ces officiers auront droit à une retraite variant de 1.200 à 2.100 fr., suivant les années de service. Ils devront accomplir tous les deux ans une période de cinq semaines comme commandants d'unités de réserve.

La mort de Tolstoï

Malgré les appels au calme, plusieurs milliers d'étudiants de St-Petersbourg ont manifesté sur la perspective Newsky, pour protester contre l'attitude du gouvernement à l'égard de Tolstoï. La police, la gendarmerie et les troupes ont dispersé les manifestants. Les étudiants ont résisté. Le centre de la ville est gardé militairement. Les magasins sont fermés ; les tramways sont arrêtés.

Petites Nouvelles

Les grandes minoteries de Chalonsur-Saône ont été détruites par un incendie. Tout a été la proie des flammes. Les pertes sont évaluées à 700.000 francs.

Le ministre des affaires étrangères de Turquie dément l'information relative à un combat entre Turcs et Persans près du lac d'Ourmia.

Près de Gestel, des pierres ont été lancées sur le train 1474, arrivant à Lorient, à onze heures. Une vitre a été brisée, mais il n'y a pas eu de blessés.

A l'Académie, M. Jules Delafosse déclare poser sa candidature au fauteuil laissé vacant par le décès du marquis Costa de Beauregard. Sont déjà candidats à ce fauteuil : MM. le général Langlois, Maurice Maindron, Saint-Genès (Richard O'Monroy), Pierre de Nolhac et le vicomte d'Avenel.

— La neige est tombée en grande abondance à Lyon. Elle atteint une épaisseur de 30 centimètres.

— M. Carolus Duran est maintenu dans ses fonctions de directeur de l'Académie de France à Rome pour une nouvelle période de 6 années.

CHRONIQUE LOCALE

TACTIQUE ?!!!

Sous le titre « Nos chefs », L. R. du *Quercinois* nous gratifie d'un discours où d'abord, comme d'habitude, les députés républicains Malvy et Bécays sont... houspillés, et ensuite où il est question de l'existence et de l'absence à la fois des chefs cléricaux dans le Lot, pauvres gens qui se contentent aujourd'hui de n'être que des « aides puissants »...

La péroraison est une menace : les cléricaux, nous dit L. R., ont jeté leur glaive sous terre pour en faire jaillir une moisson d'épées ?!.....

En d'autres termes, si nous avons bien compris le discours qui nous est adressé, les cléricaux ont voulu une guerre sans merci à MM. Bécays et Malvy, c'est-à-dire au parti radical et radical-socialiste.

A vrai dire, cela ne démontre pas que les cléricaux remporteront un jour la victoire contre les républicains, mais l'attitude des chefs cléricaux, s'il est exact encore que ces chefs existent, serait bien, de l'aveu même de L. R., la preuve que la politique d'apaisement a un moment préconisée, avait donné l'espoir à nos adversaires de prendre une place dans la direction du pays.

Mais au profit de quelle politique, les chefs cléricaux, restés dans les rangs, servent d'aides puissants ?

Nous entendons bien : au profit dira L. R., d'une République d'ordre, ne confondant pas l'autorité avec le sectarisme, la liberté avec la licence et la démocratie avec la démagogie.

Contre qui s'exerce l'aide puissante des chefs cléricaux ?

Contre Malvy et Bécays ? C'est parfait : mais il faudrait s'entendre une fois pour toutes.

Le *Quercinois* est à Cahors, l'organe libéral, c'est à dire de tous les éléments d'opposition : cela, nul ne le contestera.

Comment alors peut-il expliquer son attitude hostile à l'égard de MM. Malvy et Bécays et son attitude bienveillante à l'égard de M. de Monzie ?

Les trois députés du Lot font partie à la Chambre, du même groupe radical-socialiste. Et alors, tandis que tous les trois soutiennent les mêmes motions, émettent un vote identique, MM. Malvy et Bécays ont l'honneur de provoquer les colères du *Quercinois* qui par contre se montre souriant, aimable, empressé auprès de M. de Monzie.

Tactique politique, sans doute, mais tactique bien bizarre qui ne laisse pas de troubler et les impénitents libéraux et les sincères républicains.

Est-ce là un des résultats de la politique d'apaisement ?

Après tout, c'est l'affaire du *Quercinois* de conduire sa barque comme il l'entend : mais c'est bien aussi le devoir des républicains de s'étonner d'autant de sévérité pour les uns et de bienveillance pour d'autres, qui tous, en principe, devaient être au même titre des adversaires pour les libéraux.

Evidemment, cela n'aura qu'un temps : la politique d'apaisement ne sera pas pratiquée ; elle n'était pas praticable ; elle a vécu.

Les partis se retrouveront en présence dans les discussions de divers

projets de loi, des réformes démocratiques et laïques.

Et alors peut-être, nous verrons se dresser les chefs des cléricaux du Lot, et nous les verrons enfin, abandonnant leur retraite, reprenant leur glaive, se mesurer avec les républicains dont les chefs comme Malvy et Bécays seront au premier rang.

LOUIS BONNET.

LE VIN CHER !

Dans notre numéro du 23, nous avons publié une pétition qu'un Comité local de négociants et de propriétaires fait circuler parmi les populations de nos campagnes, au sujet de la taxe exigée par la régie sur les raisins secs.

Cette pétition se couvre de signatures : et c'est justice.

Dame Régie est tenue, on le sait bien, à beaucoup de sévérité dans l'application de ses règlements. Rien ne doit échapper au fisc : les questions de sentiment ce n'est pas son affaire. Elle ne connaît que ses circulaires, ses prescriptions de service.

Nul ne l'en blâme : c'est pourquoi, nous nous empressons de le dire, la pétition n'est pas dirigée contre elle.

Les négociants et les propriétaires s'adressent aux pouvoirs publics pour que leurs plaintes, leurs doléances soient entendues.

L'année n'a été et ne sera qu'une série de misères ; les récoltes ont été insignifiantes, les provisions sont épuisées et chacun constate le renchérissement continu de toutes les denrées.

La vigne n'a produit qu'une récolte insuffisante : le vin est à un prix si élevé que chacun a dû songer à préparer une autre boisson.

Les raisins secs ne remplacent certes pas la bonne vendange à laquelle notre pays était habitué : mais au pis aller, les raisins secs permettent de faire une boisson agréable et relativement à bon marché.

Les consommateurs espéraient pouvoir s'approvisionner de raisins secs.

La régie veillait et règlements en mains, elle a exigé le paiement d'une taxe supplémentaire sur ces raisins secs, dont par suite, la vente a été arrêtée, voire presque interdite.

Nous le répétons, la régie ne fait qu'appliquer ses règlements : mais c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de résoudre la question.

De plus, ce n'est pas pour l'année prochaine que les pétitionnaires demandent un peu de flichsissement dans l'application des circulaires sur les boissons, mais tout de suite, car il faut bien l'espérer, les vendanges prochaines seront plus abondantes.

La demande des négociants, des propriétaires, des consommateurs n'est pas exagérée. Les pouvoirs publics ne manqueraient pas de s'y intéresser.

L. B.

Les Revendications des Planteurs de Tabac

A tous les Camarades planteurs,

Je m'empresse de relever un peu votre courage. Si nous nous attristons tous du vote que la Chambre vient d'émettre et qui atteint si cruellement les travailleurs si intéressants qui consacrent à l'Etat leur peine et leur temps à la culture du tabac qui produit plus de 400 millions au budget, bien loin de nous laisser abattre, il faut au contraire redoubler de zèle et d'efforts dans la solidarité de notre faisceau.

Le gouvernement nous alloue 700.000 francs comme maigre pitance ! Tous ceux qui cultivent le tabac ordinaire,

le tabac dit grossier, sont exclus des faveurs gouvernementales ; ceux-là seuls qui cultivent le tabac fin pourront recevoir des primes. De plus nous sommes menacés d'un règlement d'administration publique pour la répartition de ces primes à un petit nombre d'élus.

Vous voyez d'ici, chers camarades, les négociations louches et malsaines qui présideront à la distribution de ces primes ; il faudra suivant le cas présenter patte blanche ou patte rouge pour recevoir le produit de ce que je considère comme une odieuse mendicité.

Nous avons cependant une lueur d'espoir et les paroles de l'honorable M. Fitte, député des Hautes-Pyrénées, sont réconfortantes. « Nous n'acceptons les primes, a-t-il dit au Ministre des finances, que parce qu'elles laissent prévoir avant peu une augmentation générale de 30 0/0 sur le prix des tabacs ».

Je crois devoir aussi adresser tous les remerciements de la Fédération aux trois vaillants députés du Lot qui ont demandé avec insistance que les primes soient réparties entre toutes les catégories de tabac.

Mais ne cessons de le répéter : les primes ne doivent être qu'une indemnité provisoire.

Nous devons lutter sans cesse pour le relèvement du prix du tabac ; il faut que tous les planteurs, comme l'a si bien dit l'honorable M. Delachanal, député de la Savoie, retrouvent dans une augmentation du prix des tabacs l'équivalent de la majoration du prix de la main d'œuvre et de toutes les charges qui pèsent si lourdement sur le cultivateur.

Aussi, bien loin de nous décourager, resserrons les liens de notre solidarité ; l'avenir est à nous : travaillons et nos efforts seront certainement récompensés par cette allocation de 30 0/0 que le Gouvernement finira bien par nous accorder.

L. DELPORT,
Président de la Fédération Nationale.

Lycée Gambetta

M. Guéneau, agrégé des lettres, professeur d'histoire au lycée Gambetta, est maintenu au dit lycée.

Préfecture du Lot

Le Préfet du Lot,
Vu l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 11 novembre 1910.

Arrête :
Article 1^{er}. — M. Dissès, Louis, licencié en droit, est nommé commis rédacteur dans les bureaux de la préfecture du Lot et affecté à la 2^e division, en remplacement de M. Goly, mis en disponibilité sur sa demande.

Enseignement primaire

Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 22 novembre, M. Lamothe, ancien instituteur à Saint-Chamarand est nommé instituteur honoraire.

Ponts et chaussées

Par arrêté du ministre des travaux publics en date du 23 novembre 1910, M. Cournot, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 3^e classe à Gourdon, est mis, sur sa demande, à la disposition du Gouvernement Ottoman, pour être attaché aux services des routes en Turquie.

Le Crédit agricole

La commission de répartition des avances de l'Etat aux caisses régionales de Crédit agricole mutuel s'est réunie au ministère le 23 novembre, sous la présidence de M. Raynaud, ministre de l'agriculture.

Elle a émis un avis favorable à l'allocation de nouvelles avances, s'élevant ensemble à la somme de 1 million 371.100 fr. au profit de onze caisses régionales, et elle a proposé de renouveler, jusqu'à concurrence de 2.071.000 fr. les avances arrivant prochainement à échéance précédemment accordées à onze caisses régionales, après remboursement d'une somme globale de 247.280 fr.

Par application des dispositions de la loi du 19 mars 1910, instituant le crédit individuel à long terme en faveur de la petite propriété rurale, la commission a émis un avis favorable à l'allocation d'avances demandées par seize caisses régionales et s'élevant ensemble à 1.250.000 fr. Puis, elle a examiné les demandes présentées par huit Sociétés coopératives, dont trois laitières, une fruitière, trois caves, une Société de battage, et elle a proposé de leur accorder les avances demandées, soit 234.200 fr.

Enfants du premier âge

Par arrêté du 22 novembre 1910, M. le docteur Rouma, conseiller général, maire de Puy-l'Evêque, a été nommé médecin-inspecteur de la 6^e circonscription des enfants du premier âge, composée des communes ci-après désignées, en remplacement du docteur Teyssède, décédé :

Cassagnes, Frayssinet-le-Gélat, Pomarède, Goujunauc.

Foot-ball rugby

Demain dimanche, à 2 h. 1/2 de l'après-midi au terrain des sports (route de Cabessus), match amical entre le Stade Cadurcien et l'Association sportive de 7^e de ligne.

D'après les derniers renseignements qu'a bien voulu nous donner le Secrétaire de l'A. S. 7., nous aurons en présence deux équipes sensiblement égales.

Si le temps et le terrain le permettent, nous assisterons à un beau jeu qui verra applaudir tout Cahors, les entrées étant pour le début entièrement gratuites.

Composition des équipes :

Equipe civile : Arrière, X.

Trois-quarts : Contou, Fiquet (cap.)

Desnats, Pierre.

Winger : Sénac.

Demis : Agenais, Darcet.

Avants : Barreau, Delpon, Carbonnel, Lagarde, Bris, Gauthier, Audy.

Equipe réglementaire : Arrière : Capelle.

Trois-quarts : Lamouroux, Roques, Alba (cap.) Guichard.

Demis : Durand, Brehmer.

Avants : Boyer, Couzy, Trégau, Puech, Rouch, Morère, Cassaigne, Jehan.

Arbitre : F. Cohn.

Société d'agriculture du Lot

La Société d'agriculture du Lot se réunira jeudi, 1^{er} décembre, à dix heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :

1^o Lecture du procès-verbal ;

2^o Présentation et admission de nouveaux membres ;

3^o Concours d'animaux gras ;

4^o Communications diverses.

Commission des fêtes

La Commission des fêtes locales s'est réunie jeudi soir à 8 heures 1/2 dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Elle a procédé à la nomination de la Commission pour 1911.

Ont été élus :

Président : M. Boi, négociant.

Vice-présidents : MM. Breil, négociant et Deltel, agent d'assurances.

Trésorier : M. Vaurès, négociant.

Secrétaire : M. Barbier, employé de bureau.

Une mystérieuse disparition

CE SERAIT UN HORRIBLE PARRICIDE

Nous avons publié un communiqué relatif à la disparition mystérieuse du sieur Minhot, âgé de 74 ans, demeurant chez son fils, propriétaire à Pouzergues, commune de Labastide-Marnhac.

Depuis le 6 octobre, Minhot a disparu et malgré toutes les recherches, nul n'a pu donner un renseignement précis.

Seul, un sieur Fourès, cultivateur, habitant près de Labastide-Marnhac, a déclaré au parquet où il était allé en compagnie du fils Minhot, qu'il avait vu Minhot, le 7 octobre, se diriger vers Cahors où il devait prendre le train pour se rendre chez son fils à Paris.

Mais Minhot n'a pas été vu à Cahors et il n'est pas à Paris chez son fils.

Où donc est le malheureux vieillard ?

Il y aurait crime

L'opinion publique s'est émue de cette mystérieuse disparition : le parquet et la police de Cahors informés ouvrirent une enquête.

Cette enquête menée avec habileté et grâce à la perspicacité de M. Arbon, agent de la sûreté, paraît avoir donné d'excellents résultats.

Il y aurait crime. Minhot aurait été assassiné et incinéré chez lui à Labastide Marnhac.

L'enquête

Il y a quelques jours, poursuivant son enquête, M. Arbon interrogea le sieur Serres, cartonnier à Cahors et beau-frère de la victime, au sujet de la disparition de Minhot.

Serres qui venait de passer 5 jours aux Pouzergues, appelé avec sa femme auprès de sa belle-sœur malade, fut fort troublé par les questions de l'agent de la sûreté.

Il lui déclara que sa belle-sœur était gravement malade, qu'il fallait la tenir presque attachée dans le lit : elle avait des accès de folie furieuse.

Serres ajouta en pleurant : « Je ne reviendrai plus dans cette maison ».

Le surlendemain, l'épouse de Serres apprenant que le parquet faisait une enquête sur Minhot, et que son mari avait été interrogé, fut prise d'un accès de folie chez Mme David, demeurant rue Nationale, où elle fait le ménage.

« Nous sommes innocents, s'écriait-elle, nous sommes innocents je ne dirais rien. »
On fut obligé de l'entraîner chez elle où elle est l'objet d'une surveillance.

Ces incidents frappèrent l'opinion publique ; le parquet décida d'agir aussitôt.

Mais un témoignage d'une gravité exceptionnelle vint confirmer au parquet que Minhot avait été victime d'un horrible drame.

En chasse

M. B., de Cahors, se trouvait le 6 octobre, en compagnie de deux sous-officiers du 7^e, en chasse du côté de Pouzergues.

Vers 3 ou 4 heures de l'après-midi, alors qu'ils poursuivaient un lièvre, ils entendirent une violente détonation, puis aussitôt des cris : « Au secours ! à l'assassin ! » et ils virent sortir, en courant, de la maison Minhot, un homme âgé qui tomba au bout de quelques mètres.

Immédiatement un autre homme plus jeune sortit de la maison, releva le vieillard, le prit sur les épaules et le rentra dans la maison.

Les trois chasseurs furent vivement

LES RÉPROUVÉS

Par Ch. BERNARD-DEROISI

LV

(Suite)

Elle se laissa tomber à genoux soudainement, comme prise de délire, et éleva ses mains entrelacées.

— Seigneur, ayez pitié de lui ! s'écria-t-elle. J'ai déjà prié ici, depuis cette horrible époque, j'ai prié à chaque instant, je vous implore encore cette nuit.

« Seigneur, ayez pitié de lui, donnez-lui un cœur repentant, et faites que son péché soit effacé. Qu'est-ce que le châtement qu'il souffrira ici-bas, en comparaison de celui que vous lui infligerez à tout jamais ? Que la justice de l'homme l'atteigne, mais vous, Seigneur, acceptez son repentir ! »

— Marguerite, s'écria Wilmot en saisissant le bras de sa fille, osez-tu prier pour que ton père soit pendu ? Es-tu venue ici dans ce but ? Debout, et dis-moi de quoi il s'agit.

Marguerite se leva frissonnante. Son

regard devint fixe : elle essaya de se calmer et de rassembler ses idées.

— Père ! dit-elle, depuis mon départ d'ici je n'ai pas eu un instant de repos. Depuis trois nuits je n'ai pas fermé l'œil. J'ai couru de ville en ville et me voici, épuisée, prête à tomber à vos pieds. Il faut pourtant que je vous dise, mais pas les mots... les mots ne me viennent pas...

Elle montra ses lèvres sèches qui s'agitaient sans produire aucun son. Il y avait un frisson d'eau-de-vie sur la table voisine du canapé. C'était un compagnon que Wilmot abandonnait rarement. Il saisit le flacon et le verre, versa une partie de la liqueur et porta le verre aux lèvres de sa fille. Marguerite but avec avidité. Elle eut bu du feu si cela avait pu lui donner l'énergie nécessaire pour accomplir son dessein.

— Il faut quitter cette maison sans tarder ! s'écria-t-elle sans reprendre haleine. Il faut quitter le pays, aller n'importe où, pourvu que vous soyez en sûreté. Ils vont venir vous prendre, tout à l'heure, peut-être !

— Ils vont venir ! Qui !
— Clément Austin et un homme, un agent de police.

— Clément Austin, ton futur, ton ami ? Tu m'as donc trahi, Marguerite.

— Moi !... s'écria la jeune fille en regardant son père.

— Pardonne-moi, mon enfant. Non,

non, tu ne ferais pas cela, même pour un misérable de mon espèce.

— Mais vous allez fuir... vous allez vous mettre à l'abri de leurs atteintes.

— Qu'ils viennent quand il leur plaira ; il n'y a pas de preuves contre moi.

— Pas de preuves ?... Oh ! père, vous ne savez pas, vous ne savez pas. Ils ont été à Winchester. C'est par la mère de Clément que j'ai su qu'ils étaient là et je les ai suivis. J'ai trouvé le lieu de leur demeure... c'était à l'hôtel où vous étiez descendu... quand vous avez refusé de me recevoir. J'attendis dans la rue et dans la nuit je les vis sortir. Père, je savais qu'ils ne pouvaient avoir qu'un but en venant à Winchester.

« Je les vis le soir du premier jour et le lendemain je les guettaï de nouveau, attendant dans la rue et me cachant sous les portes ou dans les boutiques quand il y avait quelque danger que je fus aperçue. Je vis Clément quitter l'Hôtel Georges et se diriger vers la cathédrale. Je me rendis à sa suite dans la cour de la cathédrale, et je vis l'homme causant sous un porche avec un vieillard. Je rôdai aux alentours et je vis l'homme partir dans la direction des prairies, vers le petit bois, à l'endroit où... »

Elle s'arrêta et fut prise d'un tremblement si nerveux qu'elle ne put continuer.

Wilmot versa pour la seconde fois de

l'eau-de-vie dans le verre et le porta aux lèvres de sa fille.

Elle en but à peu près la valeur d'une cuiller à café, puis elle reprit, parlant rapidement et par phrases interrompues :

— Je suivis l'homme en me tenant à une assez grande distance afin qu'il ne s'aperçut pas qu'il était suivi. Il se dirigea directement vers l'endroit où le meurtre a été commis. Il y avait en cet endroit Clément et trois hommes. Ils étaient là sous les arbres et s'occupaient à sonder la rivière.

— A sonder la rivière ! Grand Dieu ! et pourquoi faire ? s'écria Wilmot se laissant tomber sur une chaise et devenant livide.

La peur s'empara enfin de lui pour la première fois depuis l'entrée de sa fille. Jusque-là il avait écouté attentivement et avec anxiété, mais maintenant son visage exprimait la terreur la plus profonde. Il croyait avoir rendu la découverte impossible.

Il n'y avait qu'un seul témoignage qui pût se dresser contre lui, c'était le paquet de vêtements, des vêtements marqués au nom de la victime, ces vêtements maudits qu'il n'avait pu détruire, qu'il avait seulement pu cacher. C'étaient ces vêtements qui pouvaient seuls prouver sa culpabilité, mais qui aurait eu l'idée de chercher ces vêtements ?

Maintes fois il avait songé au paquet caché au fond de la rivière et il avait ri de cette science de découverte qui avait reculé, mise à néant par un mystère aussi simple, et il s'était peint les rats rongeurs les vêtements du défunt et la pourriture et la vase pénétrant dans les plis et transformant l'étoffe de telle sorte qu'elle fut confondue avec les herbes aquatiques qui croissaient autour et l'enveloppaient de leurs réseaux serrés.

Voilà quelles avaient été ses pensées ; aussi la nouvelle que des étrangers étaient venus dans ce lieu fatal pour y sonder la rivière, cette rivière terrifiante qui avait si souvent coulé à travers ses songes roulant avec ses ondes, non pas un, mais mille visages dont les yeux menaçants étaient tournés vers lui, l'idée qu'on avait fait des recherches en cet endroit, l'atteignit-elle comme un coup de foudre.

— Pourquoi sondaient-ils la rivière ? répétait-il encore.

Sa fille se tenait à quelque distance de lui. Elle s'était reculée un peu... involontairement, comme une femme s'éloigne d'un animal qui l'effraye.

Le misérable s'en aperçut... oui, dans la tempête d'idées qui s'agitaient en lui, cet homme s'aperçut que sa fille l'évitait.

— Ils sondaient la rivière, répondit Marguerite. Pendant ce temps j'étais dans les environs... sous les ormes...

tout le jour. Cela ne dura qu'un jour, mais cela me parut durer une éternité. Je fus obligée de me cacher... de me tenir à distance, car Clément était toujours là ; mais quand la nuit tomba, je m'aventurai plus près et je vis ce qu'ils faisaient et qu'ils n'avaient pas encore trouvé ce qu'ils cherchaient ; mais je ne savais pas encore ce qu'ils voulaient trouver.

— Mais l'ont-ils enfin trouvé ? s'écria le père ; l'ont-ils trouvé ? Dis-le moi sans tarder.

— Oui, ils finirent par le trouver. Un paquet de haillons à ce que me dit un petit garçon qui avait passé la journée avec eux... Cela avait l'air d'un paquet de haillons, me dit-il, mais il a entendu dire au constabable que ces haillons étaient les vêtements de l'homme assassiné.

— Et puis ? et puis ?

— Je ne tardai pas davantage, père. Je courus à la station de Winchester, j'arrivai à temps pour le train qui va à Londres, je pris l'express pour Rugby, etc...

— Oui, oui, je sais, et tu es une brave fille, une noble enfant. Ah ! ma pauvre Marguerite, je ne crois

émus par ce spectacle, mais ils crurent que le vieillard avait voulu tirer une pièce de gibier et que le fusil lui avait éclaté dans les mains.

Néanmoins, le lendemain et le jour suivant, les 3 chasseurs revinrent sur les mêmes lieux pour savoir ce qui s'était passé. Chaque fois la maison était hermétiquement close.

Ce n'est qu'à la lecture des journaux annonçant la disparition de Minhot, que M. B... vendredi matin se rendit au commissariat et fit à M. Arbon cette grave déposition.

Au surplus, nous devons ajouter que les voisins ont remarqué que dans la nuit du 6 octobre et le lendemain du 7 une fumée intense s'échappait de la cheminée de la maison Minhot.

Transport de justice

Le Parquet en savait assez; les accès subits de folie de la bru et de la belle-sœur de la victime, le récit de M. B..., et des deux sous-officiers décidèrent à se rendre aux Pouzergues faire une enquête.

Vendredi à 2 heures de l'après-midi, MM. Fournier, juge d'instruction, Korn, procureur se rendirent chez Minhot et se livrèrent aux plus minutieuses investigations en même temps qu'ils interrogeaient le fils de la victime.

L'arrestation du fils Minhot

Quelles charges accablantes relevèrent-ils contre le fils Minhot ? Quelles preuves ont-ils de sa culpabilité ? A cette heure nous ne possédons pas d'autres détails : néanmoins, quand le Parquet entra à Cahors vendredi soir à 8 heures 1/2, il ramenait le fils Minhot qui à 9 heures 1/4 était écroué à la prison de Cahors.

Minhot fils aurait assassiné son père d'un coup de fusil, et le cadavre du malheureux vieillard aurait été incinéré dans la cheminée de la maison le jour même du crime.

Voilà ce que l'on dit.

Les mobiles du crime

Quels seraient les mobiles de l'épouvantable parricide ? Une affaire d'intérêts, paraît-il, aurait déterminé ce crime.

Le père Minhot avait fait cession de ses biens à ses deux fils à charge à eux de le nourrir 6 mois chacun de l'année.

Et à cet effet, le père Minhot passait 6 mois chez un de ses fils qui était boucher à Aurillac et 6 mois aux Pouzergues.

Il paraîtrait qu'étant à Aurillac chez son fils boucher aujourd'hui, demeurant à Paris, le père Minhot avait répondu de quelques dettes en faveur de celui-ci.

Or, dernièrement les créanciers firent menacer le père Minhot d'une saisie s'il ne payait pas.

Ce fut M. Contou, huissier à Cahors qui le 4 octobre se rendit aux Pouzergues signifier cet avis au père Minhot.

En apprenant cela, le fils se mit dans une colère épouvantable et en présence de l'huissier fit une scène abominable à son père.

Le 6 octobre, le vieillard disparaissait.

R mise de décorations

Vendredi, à trois heures de l'après-midi, dans la cour de l'hôpital-hospice, en présence d'une délégation d'officiers, une soixantaine de soldats, qui furent soignés à l'hôpital, et de la commission administrative, le colonel Reibell a remis les médailles d'honneur des épidémies à M. Sire, médecin-major de 1^{re} classe ; à M. Néau, médecin auxiliaire, et à Mmes Piteux et Vignoboul, infirmières congréganistes.

Des discours ont été prononcés par le colonel et par M. Darquier, maire de Cahors.

Les Nouveaux Bons de Poste

Dans l'article 49 de la loi de finances du 8 avril 1910, il avait été décidé que les bons de poste pourraient comporter des centimes sans fraction de demi-centime.

Un arrêté du ministre des travaux publics fixe au 1^{er} décembre l'application de la loi. Le droit à percevoir est de 5 centimes pour les bons ne dépassant pas 10 fr. et 10 centimes pour les bons de 10 fr. 05 à 20 fr.

A partir du 1^{er} décembre également le délai prévu pour le paiement des bons sera réduit de trois mois à deux mois.

Théâtre de Cahors

Mardi 6 décembre 1910

CARMEN

Le choix ne pouvait être plus heureux pour les débuts à Cahors de l'excellente troupe de M. CRÉMIÉUX dont nous avons pu apprécier l'an dernier la science artistique.

Toute la presse Montalbanaise est unanime à constater le très grand succès des artistes qu'a su grouper l'habile directeur.

Il paraîtrait que MM. de Sotter en Don José, Coulon en Escamillo, Mile Jane Guerty en Carmenita et Mile Delvoje en Micaëla sont incompara-

bles. Aussi nous croyons que si l'on vient à assister à cette première qui s'annonce comme très brillante, il sera sage de retenir ses places.

Rechargements cylindrés

Opérations probables pendant la semaine du 28 novembre au 3 décembre 1910 :

Chemin de grande communication n° 11. Répandage et cylindrage entre 24 k. et 25 k. 3, et entre 26 k. 3 et 27 k. vers Lebreil.

Chemin de grande communication n° 36. Répandage et cylindrage entre 21 k. 8 et 22 k. 4, vers Lasbouygues. L'Agent-Voyer d'Arrondissement, Signé : LAGARDE.

CINÉMA PATHÉ

Le Cinéma Pathé, obtient ici comme partout un immense succès. Les programmes toujours nouveaux sont très goûtés du public, et lorsqu'on se dépare on se serre la main en se donnant rendez-vous pour le dimanche suivant.

Le programme de demain promet d'être un des plus beaux que nous ayons eu jusqu'ici, aussi nous prévoyons une salle comble pour venir applaudir ces délicieuses scènes.

Prix des places : 1 fr., 0 fr. 60, 0 fr. 40.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 27 NOVEMBRE 1910
Forbach (défilé) Steeneburgen
Euterpe (ouv.) Andrieu
Fleur de Printemps (talse) Sainderna
Faust (fantaisie) Gounod
Les Musiciens en Grève Silvestre
Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 11 au 26 novembre 1910

Naissances

Calmon Cécile, à la Maternité.
Babouline Jean-Marie, rue des Mirepoises, 19.
Auzi, Jean-Baptiste-François, rue des Capucins.

Publications de mariages

Champon Emile-Alexandre, typographe et Vayrières Marie, s. p.
Berthie Jean, briquetier et Gonzalez Gabrielle, marchande.

Mariages

Launay Raoul-Marcel-Léopold, commis des postes et Depeyre Catherine-Antonia-Angèle, s. p.
Cabanès Jean, cultivateur et Cazé Marie, s. p.

Décès

Andrieu Jean-Baptiste, cultivateur, 74 ans, rue des Remparts, 7.
Amadiou Anne-Marie-Louise, s. p., 84 ans, Boulevard Gambetta, 22.
Babouline Jean-Marie, 2 jours, rue des Mirepoises, 19.
Costes Cécile, s. p. 75 ans, veuve Clary, à Larroque.
Fournié Etienne, propriétaire 74 ans, à Béguos.
Gibert Marie, s. p., 82 ans, veuve Vallette, rue de l'Ile à Cabessut.

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 25 novembre, 4 h. 19 s.

Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 1904, le numéro 77.078 gagne 100.000 francs.

Chambre des députés

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a continué la discussion du budget des travaux publics. Elle en a adopté les 6 premiers chapitres. La discussion continuera dans la séance de l'après-midi.

L'affaire Rochette

La commission d'enquête au sujet de l'affaire Rochette a entendu ce matin Rochette qui a expliqué le fonctionnement des affaires marinières.

Départ de Pataud

Pataud a quitté Paris à 8 heures du matin pour se rendre à Mons. Il a annoncé son prochain retour à Paris.

Mutineries de marins

L'amnistie a été accordée aux marins mutinés de Rio-Janeiro ; la solde sera augmentée et les châtements supprimés.

**

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 26 novembre, 9 h. 18 m.

Epidémie

« Paris-Journal » prétend qu'un employé de l'hôtel des postes a succombé d'une méningite cérébro-spinale.

L'administration a pris des mesures

pour empêcher la propagation de l'épidémie.

Maladie de Mme Tolstoï

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que la femme de Tolstoï est gravement malade.

Matelots mutinés

Une dépêche de Londres prétend que les marins mutinés de Rio-Janeiro seraient repartis pour une destination inconnue.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lablenque

L'éclairage de nos rues. — Nous sommes heureux d'annoncer que l'éclairage des rues de notre commune, sera, dans quelques jours, un fait acquis. Conformément aux désirs du Conseil municipal, l'essai d'une lampe nouvelle modèle a été fait et a donné les bons résultats que l'on en attendait. Aussi espérons-nous que nos édiles vont faire le nécessaire pour que, sans plus de retard, ce mode d'éclairage soit installé dans les principaux quartiers de notre ville. Ils donneront ainsi satisfaction à toute la population.

Lauzès

Postes. — Mme Lambin, receveuse des Postes à Lauzès, ayant obtenu un congé de 15 jours, le bureau de Lauzès a été géré pendant son absence, par Mme Cavalié, auprès de laquelle le public qui a eu à faire au bureau, a trouvé le meilleur accueil.

Mme Lambin, vient de rentrer et a repris possession de son poste. Bien entendu, le public trouve en elle une fonctionnaire dévouée, affable et sympathique.

St-Cyprien

Prestations. — C'est aujourd'hui dimanche qu'expire le délai pour les déclarations d'option en nature de la taxe des prestations.

Pour faire cette déclaration, se présenter à la Mairie, muni de l'avertissement.

Arrondissement de Figeac

Gréalou

Conseil municipal. — La réunion du conseil municipal de Gréalou a eu lieu le dimanche 20 novembre. Tous les membres étaient présents. Le conseil élit M. Gasc Jean à Cazals pour réviser la liste électorale et M. Navet Eugène, Pégourié Joseph pour juger les réclamations. Il désigne ensuite douze contribuables de la commune pour remplir les fonctions de répartiteurs, et huit des communes limitrophes comme forains.

Une demande d'internement à l'asile d'aliénés de Leyme a été approuvée.

M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. le sous-préfet concernant la création d'un bureau de bienfaisance dont la dotation serait constituée par l'attribution de biens ayant appartenu à l'ex-fabrique de Gréalou. Il prie le conseil de décider s'il n'y aurait pas lieu de créer cet établissement charitable.

Le conseil après avoir délibéré, décide de la création immédiate d'un bureau de bienfaisance dont la dotation sera constituée par l'attribution des sus dits titres de rentes.

Le conseil donne un avis favorable en faveur de deux demandes de soutiens de famille, appelés pour accomplir une période d'instruction en 1911.

Syndicat des planteurs de tabac. Les membres du syndicat des planteurs de tabac de la commune de Gréalou, réunis en assemblée le dimanche 20 novembre, ont décidé à l'unanimité de maintenir la liste des anciens experts, et ont désigné M. Ailthe Fillerès pour les représenter à la réunion de la Fédération, qui aura lieu, à Cahors le 27 novembre.

Figeac

Société chorale. — Cette Société célébrera sa fête annuelle la Ste-Cécile, le dimanche 18 décembre.

A cette occasion elle donnera un grand concert de gala à ses membres honoraires.

Foot-ball rugby. — Aujourd'hui dimanche, sera joué sur le terrain du Pont du Gua, un match amical mettant aux prises le Stade cadurcien et l'Union sportive figeacoise. La partie commencera à 2 h. précises.

L'équipe de l'U. S. F. sera ainsi composée :

Arrière Pelapat.
Trois quarts X... Thomas H, Routte G. Galy, cap.

Demis Cancé, Calmette.
Avants, 1^{re} ligne Descols, Thomas L, Andrieu.

2^e ligne : Pons, Poujade.
3^e ligne : Dillac, Rauté R, Tandy.

N. B. Tous ces joueurs devront se trouver à 1 h. 1/4 précise au café de la Terrasse (siège social de l'U. S. F.)

La Commission.

Cylindrages. — Opérations probables du 28 Novembre au 3 Décembre 1910.

ROULEAU N° 1
Répandage et cylindrage des matériaux sur :
Le chemin de grande communication n° 3, de Sarlat à Aurillac, entre Bétaillé et Puybrun, de 33 k. à 35 k.

ROULEAU N° 2
Répandage et cylindrage des matériaux sur :
Le chemin de grande communication n° 18 de Payrac à Fumel, entre

Salviac et Luziers, de 18 k. 500 à 20 k. 400.

Recrutement de la police. — La commission désignée par le Conseil municipal dans sa séance du 14 novembre, à l'effet de faire subir un examen d'aptitude aux fonctions d'agent de police, s'est réunie dimanche dernier à l'hôtel de ville.

Sur cinq candidats inscrits, trois ont été déclarés aptes à occuper cet emploi. Dans sa prochaine séance, le Conseil municipal désignera le titulaire.

St-Félix

Accident. — M. Teillard Louis, conseiller municipal de St-Félix, dont la femme est morte la semaine dernière des suites de ses brûlures, a été victime d'un accident qui aurait pu être des plus graves.

Il conduisait une charrette de betteraves et comme on avait été obligé d'atteler deux paires de bœufs à la charrette il s'était placé entre les deux paires pour maintenir la chaîne d'attelage. A un certain moment il fit un faux pas et tomba si malheureusement qu'il se brisa une côte. Si on n'avait arrêté les bœufs toute la charge lui passait sur le corps. Il en sera quitte pour un repos forcé de quelques jours.

St-Céré

Avis. — Le maire de Saint-Céré, conseiller général, rappelle au public que les déclarations de récolte de vins en 1910 doivent être faites, à la mairie, avant le 15 décembre (arrêté préfectoral du 25 septembre 1910).

La foire. — Notre foire du 22 novembre aurait été beaucoup plus importante sans la pluie qui n'a cessé de tomber. Voici les cours pratiqués :

Place de la République. — Le marché aux bestiaux n'était pas très approvisionné, et il y a eu baisse sur les cours. Les veaux ont été vendus de 0 fr. 80 à 1 fr. le kilo ; les bœufs gras, de 31 à 38 fr. les 50 kilos ; les bouvillons, de 20 à 300 fr. ; les bœufs d'attelage, de 600 à 700 fr. le paire.

Boulevard Caruot. — Les porcelets se sont vendus de 10 à 30 fr. pièce, et les porcs gras, entre 45 et 60 fr. les 50 kilos.

Place Gambetta. — Le foirail aux moutons était assez animé ; les prix ont variés de 20 à 35 fr. pièce.

Halle aux grains. — Le froment a été vendu de 19 à 20 fr. ; le seigle, de 13 à 14 fr. ; l'avoine, de 6 à 7 fr. ; le maïs, 14 fr. ; le sarrasin, de 14 à 15 fr. ; les pommes de terre, de 6 à 7 fr. ; les châtaignes, de 6 à 7 fr. 50. Le tout le sac de 80 litres. Cette dernière denrée, apportée en quantité, était enlevée rapidement.

Place de l'Eglise. — Volaille : Poules, 0 fr. 75 ; poulets, 0 fr. 80 ; canards, 0 fr. 75 ; oies grasses, 1 fr. ; lapins domestiques, 0 fr. 45. le tout la livre ; les œufs, 1 fr. 40 la douzaine ; les fromages de Lacan, 1 fr. 20 ; les fromages de Gramat, 0 fr. 90 la douzaine.

Gibier : les perdreaux valaient 2 fr. ; les lapins de garenne, 1 fr. 75 fr. ; les lièvres, 1 fr. le demi-kilo.

Arrondissement de Gourdon

Martel

Ecole primaire supérieure. — Grâce aux efforts de l'administration et aux actives démarches de notre député M. Malvy, le vœu du Comité de patronage est réalisé : un arrêté ministériel du 14 novembre vient de créer une section agricole temporaire à notre école primaire supérieure.

Cette organisation tout à fait nouvelle, particulièrement nécessaire à Martel, rendra les plus grands services à notre région essentiellement agricole. Pendant les mois d'hiver, lorsque les gros travaux sont terminés, les fils de cultivateurs, pourvus de leur certificat d'études, trouveront à l'école un enseignement spécial, approprié à leurs besoins. Il pourront revoir et compléter les connaissances acquises à l'école primaire ; ils recevront en outre des leçons d'agriculture théorique, de sciences et de mathématiques appliquées à la pratique agricole. De nombreuses expériences, des essais de semences et d'engrais, des travaux d'intérieur et d'extérieur, des visites aux fermes les mieux tenues des environs, compléteront leurs connaissances et leur permettront d'appliquer plus tard sur leurs domaines, des procédés de culture plus rationnels, plus méthodiques et d'obtenir des récoltes plus rémunératrices.

Les cours de cette section agricole qui commenceront le 28 novembre et finiront vers le 15 avril, sont ouverts à tous les enfants pourvus du certificat d'études. Pour de plus amples détails, il suffit de s'adresser au directeur de l'Ecole supérieure qui se fera un plaisir de fournir tous les renseignements nécessaires.

T. D.

Nous fumons "ZIG-ZAG"

tous les

Bibliographie

C'est un véritable monument qu'élevé, aujourd'hui, les *Annales* à Léon Tolstoï. Une magistrale étude inédite d'Emile Faguet, des articles de Jules Lemaitre « Tolstoï romancier », de Maurice Barrès « Tolstoï à la guerre », des hommages d'Anatole France et de Maeterlinck ; un choix des plus belles pages du grand écrivain, montrant les divers aspects, de son génie : voilà ce qu'on y peut lire, cette semaine. Ce remarquable numéro illustré d'un grand nombre de gravures, contient aussi des chroniques d'actualité d'Yvonne Sorey, Jules Bois, le Bonhomme Chryste, des souvenirs de Jules Claretie sur G. Worms, une lettre de Mistral etc... Dans le numéro du 11 décembre, commencera « Juste Lobel, Alsacien », le roman d'André Lichtenberger, impatientement attendu.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n° 1457, du 26 novembre 1910

Une mine polaire, par L. de Launay. — Le dirigeable « Clément-Bayard II », par Lucien Fournier. — Le raffinage des caoutchoucs, par A. Chaplet. — La foudre et les éclairs, par J. Loisel. — Nouvelles presses rotatives à grand débit, par André Conté. — Le prix Nobel pour la physique, par R. de Baillache. — Académie des sciences ; séance du 21 novembre, par Ch. de Villedeuil.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Librairie HACHETTE et Co, 79 boulev. St-Germain, Paris.

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les Origines jusqu'à la Révolution PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. ERNEST LAVISSE

Tome IX et dernier (1^{re} partie)

LE RÈGNE DE LOUIS XVI

par MM. H. CARRÉ, Prof à l'Université de Poitiers, P. SAGNAC, Prof à l'Université de Lille, E. LAVISSE, Prof à l'Université de Paris.

Mise en vente du 60^e fascicule

L'agonie de l'ancien régime. — Conclusion sur les règnes de Louis XV et Louis XVI

Prix du fascicule. 1 fr. 50

PARMENTIER

PARIS, 37, Rue des Mathurins

ianos, Lutherie, Partitions et

"TOUT tout ce qui concerne la MUSIQUE"

CATALOGUE FRANCO CONTRE 0 FR. 10 CENTIMES

VIENT DE PARAITRE

ALMANACH HACHETTE

1911

Le Livre que Chacun

doit avoir sur sa Table

1 fr. 50 NET

Partie Nouvelle

POUR LA JEUNESSE

80 BILLETS DE THÉÂTRE

A PRIX DE FAVEUR

Valables dans 54 Villes

21 Concours - 17.500 fr. de Prix

LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

LA HERNIE est une infirmité

gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à raccorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

SAVON CONGO

Blanchetur Teint

VICTOR VAISSIER

Chemin de Fer d'Orléans

L'hiver aux Pyrénées
(Golfe de Gascogne, Côte Basque, Roussillon)

Il est délivré dans toutes les gares du Réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets d'aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours, et prolongeables moyennant supplément pour les stations hivernales des Pyrénées, du golfe de Gascogne et du Roussillon: Pau, Biarritz, St-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Quotidiennement cinq trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, composés de grandes et belles voitures à bogies et intercirculation. Trajet en 12 heures environ. Dans les trains de nuit,

wagons-lits du dernier confortable avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes.

Pour les relations avec le Roussillon, via Montauban-Toulouse, ou vice-versa, voitures de luxe comprenant des salons-lits, lits-toilette et couchettes et voitures mixtes de 1^{re} et 2^e classes à couloir entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1^{re} et 2^e classes, à couloir avec compartiments lits-toilette et couchettes.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire-gérant: A. COUÉSLANT

RENTIERS CAPITALISTES

Porteurs de Titres dépréciés, Actions, Obligations ne rapportant plus d'intérêt, adressez-vous à l'Office Industriel et Minier, 13 Faubourg Montmartre à Paris. On demande Agents, bonnes références, relations.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

LUMIÈRE Lustrerie, appareillage, MOTEURS
FORCE MOTRICE -- pour toutes industries --

Lampes intensives de faible consommation 75 0/0 d'économie

Jacques MISPOULIÉ 2, PLACE S.-MAURICE, CAHORS

à l'honneur d'informer le public, qu'en plus des articles d'éclairage au gaz qu'il a eu l'avantage de faire apprécier de nombreux clients, et des divers travaux de plomberie et zinguerie pour lesquels il est connu, il va installer un atelier avec magasin d'exposition d'articles pour éclairage et force motrice. On y trouvera un choix d'appareils de style et de série courante, à des prix très avantageux.

Sur demande, renseignements et devis



LACTINA SUISSE

MARQUE À L'ANCRE
ALIMENT COMPLET POUR
VEAUX & PORCELETS
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL
28 ANS DE SUCCÈS
Usines et Bureaux, Place des Charpennes, LYON
En vente chez MM.

Président du Syndicat Agricole du Lot, Cahors. — L. Bourrières, épicier à Ste-Alauzie. — L. Lagaspie, pharmacien à Catus. — B. Crouzat fils, épicier, Cazals. — Joseph Contival, épicier, Sennillac. — E. Espinasse, épicier, Limogne. — V. Andassac, pharmacien, Concois. — Demeaux, grains, Montcuq. — O. Labarthe, grains, Puy-Evêque. — Pierre Bachier, sellier, Bagnac. — Antoine Capus, grains, Figeac. — Marius Bourriès, Puybrun. — Célarie, pharmacien, Bretenoux. — Léon Doulaou, épicier, Cahors. — A. Cayrol, Lacapelle-Marival. — F. Martignoutte, épicier, Assier. — Francis St-Marie, sellier, Latronquières. — Syndicat Agricole d'Assier à Assier. — Lamothe et Chanard, negts, St-Céré. — L. Souladie jeune, St-Céré. — L. Landes, pharmacien, Gramat. — V. S. Doumer, pharmacien, Labastide-Murat. — Jh. Contival, épicier, Sennillac. — Frédéric Merlange, épicier, Martel. — Rouves, grains, Souillac. — B. Laville, Brandes. — Laville, épicier, aubergiste, Condat. — Soulié, vétérinaire, Catus.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 24 novembre 1910

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir	DIRECTES		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.185			0,86	0,82	0,75
Vaches.....	930	620	43	0,84	0,78	0,72
Taureaux...	240			0,76	0,72	0,70
Veaux.....	1.390	1.177	193	0,85	0,80	0,75
Moutons....	15.175	6.075	1.340	0,92	0,88	0,82
Porcs.....	5.405	2.024	43	0,58	0,55	0,53

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les moutons et les veaux, bonne sur les bœufs et les porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Publié sous les auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE**

ONÉSIME RECLUS Atlas Pittoresque de la France

PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132^f Ex. broché. 147^f relié.

Prospectus-Spécimen chez **ATTINGER Frères, édit., 2, rue Antoine-Dubois, PARIS**

GRAND CONCOURS DE LA FORTUNE

Chaque lecteur de ce Journal peut gagner en prenant part à ce concours **1.000.000 DE FR.**

QUESTION A RÉSOUDRE
Reconstituer les mots dont nous donnons les principales lettres en remplaçant chaque trait par une lettre.

LES GRANDS HOMMES DU SIÈCLE
N-P-L-N CH-T-UB-I--D
V-T-R-H-G L-MA-T-N--
P-ST-R AR-G
C-RN-T BL-R-OT
G-MB-T-A B-RTE-L-T

Envoyer la solution au Service du Concours, 2, RUE BUFFAULT, PARIS, Section 1174
En joignant un timbre de 0 fr. 10, l'on est avisé par courrier si la solution est exacte
ÉCRIRE BIEN LISIÈLEMENT SES NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE

A VENDRE
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE
un COUPÉ
Très léger, en excellent état
S'adresser au bureau du Journal

CHANGEMENT de DOMICILE
Le CABINET DE CONSULTATIONS
M. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
est transféré **8, RUE FÉNELON,**
en face la Halle.
Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge
La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : **PAUL GARNAL**, Pharmacien de 1^{re} classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE
jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.
Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE
à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Phtisiques, etc.

Prix du flacon... 3,50 ; Le litre... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical!
ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris
« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. Celle de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et reconstituants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles; fait disparaître les engorgements ganglionnaires; fortifie les adultes.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action reconstituante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.
Docteur ORVAL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Orsani, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

(SERVICE D'HIVER 1910-11)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos								
739	3	121	23	35	1125	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136	De Cahors à Libos				
OMNIBUS	RAPIDE	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	De Cahors à Libos				
PARIS (Orsay) dép.	8 20 m	7 30 s	8 35	10 51 s	—	TOULOUSE d.	1 30 s	3 47 s	6 38	8 45 s	11 37 s	5 28 m	0 16 m	CAHORS. — dép. 6 11				
PARIS (Aust.) dép.	8 30	7 9	8 45 s	11 4	—	MONTAUBAN d.	1 49	5 38	4 37	7 50	9 34	12 40 m	7 15	Mérignac..... 6 25				
LIMOGES (arrivé)	2 2 s	12 53 m	2 45	8 43 m	—	Causseada.....	—	6	5 16	8 42	9 57	7 50	11 34	Donelle (Arrêt)..... 6 29				
LIMOGES (départ)	3 10	2 12	2 53	9 10	—	Labenque.....	—	5 54	9 25	—	—	8 38	12 13 s	Parnac..... 6 36				
BRIVE (arrivé)	6 20	3 41	2 28	4 34	12 55	Cieurac.....	—	6 2	9 34	—	—	8 17	12 22	Luzach..... 6 42				
BRIVE (départ)	6 45	3 48	2 41	4 50	1 12	Sapt-Ponts.....	—	6 13	9 46	—	—	8 59	12 34	Castelfranc..... 6 55				
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	1 47	7 25	CAHORS (arr.)	2 45	6 37	6 21	9 54 s	10 35	1 26	9 7	Prayssac (Arrêt)..... 6 58				
SOULLAC (arr.)	7 40	—	—	2 6	8 23	CAHORS (dép.)	2 49	6 45	7 4	10 40	1 30	9 27	12 43	Puy-Evêque..... 7 7				
SOULLAC (dép.)	7 45	—	—	2 10	8 28	Espère.....	—	7 17	10 40	—	—	9 39	—	Duravel..... 7 14				
CAZOULÈS.....	7 53	—	—	2 18	8 43	St-Denis-Catus.....	—	7 31	11 06	—	—	9 52	—	Sotouac-Touzaq..... 7 22				
Lamothe-Fénelon.....	8 9	—	—	2 34	8 52	Thédillac-Peyril.....	—	7 45	11 33	—	—	10 5	—	Fumel..... 7 33				
Nozac.....	8 19	—	—	2 44	9 9	Dégagnac.....	—	7 54	11 42	—	—	10 14	—	LIBOS..... 7 39				
GOURDON.....	8 31	—	—	2 53	9 20	Saint-Clair.....	—	8 3	11 53	—	—	10 14	—	PARIS (Orsay)..... 10 55				
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3 6	9 33	GOURDON.....	—	8 17	12 22	—	—	10 37	—	De Libos à Cahors				
Dégagnac.....	8 51	—	—	3 16	9 43	Nozac.....	—	8 23	12 22	—	—	10 45	—	PARIS (Orsay)..... 7 51				
Thédillac-Peyrilles	9 2	—	—	3 27	9 55	Lamothe-Fénelon.....	—	8 35	12 22	—	—	10 54	—	LIBOS..... 7 21				
Saint-Denis-Catus.....	9 13	—	—	3 38	10 7	CAZOULÈS.....	—	8 49	12 22	—	—	11 7	—	Fumel..... 7 32				
Espère.....	9 22	—	—	3 47	10 19	SOULLAC (a.)	3 47	7 47	11 43	—	—	11 14	—	Sotouac-Touzaq..... 7 42				
CAHORS (arrivé)	9 32	5 18	4 11	6 29	10 30	SOULLAC (d.)	3 48	7 49	11 43	—	—	11 14	—	Duravel..... 7 49				
CAHORS (départ)	9 41	5 23	4 15	6 41	10 41	Gignac-Cressensac	—	8 57	11 46	—	—	11 18	—	Puy-Evêque..... 7 57				
Sapt-Ponts.....	9 51	—	—	4 18	10 41	BRIVE (a.)	4 23	8 24	10 2	9 7	12 22 m	3 1	12 11	Prayssac (Arrêt)..... 8 4				
Cieurac.....	10 5	—	—	4 34	11 1	BRIVE (d.)	4 28	8 33	—	9 25	12 29	3 8	12 50	Castelfranc..... 8 10				
Labenque.....	10 12	—	—	4 42	11 7	PARIS (A.) arr.	12	4 35 m	—	7 58	8 47	10 32	10 43	Luzach..... 8 21				
Causseada.....	10 45	6	—	5 17	11 19	PARIS (O.) arr.	12 9 m	4 46	—	7 14	8 56	10 41	10 53	Parnac..... 8 30				
MONTAUBAN arr.	11 19	6 26	5 15	7 44	5 54	TOULOUSE à Paris par Cahors								Donelle (Arrêt)..... 8 35				
TOULOUSE arr.	12 13 s	7 16	6 5	8 38	8 7	De Cahors à Libos								Mérignac..... 8 40				